MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 17-04-2026
Dossier complet le : 26-05-2026
N° d'enregistrement : 016100/KK P

1 Intitulé du projet

Sondage(s) de 100 metres/sol environ: recherche en eau dans le cadre de la creation d'un forage d'eau pour l'abreuvement d'animaux d'elevage : GAEC DE L'AUDRAY; BEAULIEU SUR OUDON

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: GAEC DE L AUDRAY

Raison sociale: GAEC DE L'AUDRAY

N° SIRET: 44162079600017

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: BATARD

Prénom(s): LAURENT

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols., 27A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit d'une part de travaux de sondages dans le cadre d'une recherche en eau souterraine suffisante, dans l'aquifere en socle fracture, pour l'abreuvement du cheptel de l'exploitation. Si la ressource est averee un forage d'eau sera cree et le prelevement effectue sera d'environ 4000 m3/an. Ce prelevement viendra en remplacement de celui existant effectue dans le forage actuellement en service de l'exploitation.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de remplacer l'utilisation du forage existant qui ne permet plus de repondre aux besoins de l'exploitation: manque de debit et ouvrage a proximite des batiments de l'elevage. Le nouvel ouvrage permettra un approvisionnement durable en eau qualitativement et quantitativement pour l'exploitation. Le forage existant sera quant a lui desequipe et comble dans les regles de l'art

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase de travaux comprend: l'installation du chantier (foreuse et compresseur) , la creation du preforage au marteau fond de trou (MFT 254 mm) sur une profondeur d'environ 10 m puis la foration du puits au marteau fond de trou (163 mm) jusqu'a la nappe ciblee (entre 50 et 100 m/sol environ).Si la ressource est averee le chantier se poursuit par la mise en place du tubage et des crepines (125 mm ext) , une cimentation de 10 m/sol minimum par injection par le bas et la mise en place de la tete de protection (buse + dalle de proprete + capot cadenasse) pour sa protection contre l'infiltration des eaux de surface. Un essai de pompage est ensuite realise (3 paliers , 12 heures) afin de verifier le debit critique de l'ouvrage . Enfin, le forage est equipe d'une pompe et raccorde au systeme de distribution avant la mise en service. En cas d'echec de la recherche : les sondages infructueux seront combles dans les regles de l'art Le forage existant sera comble dans les regles de l'art.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le forage permettra l'alimentation en eau de l'elevage pour l'abreuvement des 65 vaches laitieres et des 50 genisses . Le volume d'eau preleve est de 125 l/j/vache et de 50l/j/genisse soit environ 11m3/j, 4000 m3/an.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

CPE AGRICOLE soumise a declaration , Rubrique 2101. IOTA: Rubrique 1.1.1.0 article L214-1 a L214-3 du code de l'environnement. Declaration code minier.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Volume Debit	(4000, m3/an) (4, m3/h)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Audray

Lieu-dit :

Localité : Audray 53320 Beaulieu-sur-Oudon

Code postal : 53320 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 0°58'38"O Lat. : 47°59'40"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Parcelle couverte par le plus de LAVAL AGLOMERATION, le projet est situe sur une parcelle (OC 1306) classee a usage agricole

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☑ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

ICPE AGRICOLE SOUMISE A DECLARATION. La modification consiste a remplacer l'utilisation du forage existant de l'exploitation par un nouveau forage profond pour l'abreuvement des animaux. Aucune autre modification n'est prevu. Le volume preleve reste inchange.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Le projet est situe a 880 metres de la znieff 1: ETANG DE LA GUEHARDIERE. Le projet est situe a 3,7 km de la znieff 2 : ETANG DE MONTJEAN
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Le projet est situe a 182 metres du cours d'eau de « l'Oudon » . Le projet est situe a environ 140 metres de zones humides probables (Pre-localisation 2023 probabilite faible a assez forte) et a 150 metres de sols hydromorphes potentiels (Carte pedologique departement 53). Le projet est situe a 150 metres d'une zone humide potentielle (source DDT).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	Le projet n'est pas situe dans un perimetre de protection rapprochee d'un captage d'eau. Le projet est situe dans le perimetre de protection de captage eloignee de la prise d'eau de l'Oudon.
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Masse d'eau: FRGG021, bassin versant de l'Oudon. Le projet vise la nappe profonde situee dans Socle plutonique dans les bassins versants de l'Oudon de sa source a la Mayenne (non inclus), de la Verzee, l'Argos. (BDLISA: 179AE02). La formation superficielle ne sera pas captee et sera occultee par cimentation .
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☑	☐	Un effet de drainance des terrains superieurs (zone saturee de l'aquifere) a proximites du forage est possible mais pas de nature a creer un impact sur le debit du cours d'eau et les zones humides (voir note explicative et schema conceptuel) Le rayon d'action journalier de 50 metres (la ou le rabattement deviendrait theoriquement nul) ne s'etendra pas jusqu'a des zones humides potentielles
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Aucun nouveau prelevement n'est ici prevu. Un compteur d'eau permettrat de compatibiliser le volume d'eau souterraine preleve pour l'exploitation agricole sur le futur forage. Le projet est compatible avec le SDAGE LOIRE BRETAGNE 2022-2027 et le SAGE Oudon.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	La cimentation de 10 metres de profondeur, le perimetre de protection des 35 m, l'equipement de protection de tete du forage et la fermeture du forage existant permettront d'eviter toute pollution des eaux souterraines
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	Limite a la phase de travaux (marteau fond de trou).
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun forage d'eau ou puits de surface tiers n'est present dans la zone d'alimentation du projet (source : BSS et cadastre).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

-Le futur forage sera situe hors zone d'alimentation ou de protection rapproche de captages en eau potable. Le forage sera situe a plus de 200 metres d'installations de stockage de dechets menagers ou industriels et autres installation susceptible d'alterer la qualite des eaux souterraines :SITES CASIAS . Le projet est situe a plus de 35 metres des batiments agricoles

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet etant situe dans le perimetre de protection eloigne du captage d'eau potable de l'Oudon, une attention particuliere est portee a la preservation de la qualite de la ressource en eau. Le forage sera equipe d'un compteur volumetrique et fera l'objet d'un suivi regulier des consommations via un cahier d'exploitation. Aucun stockage de produits susceptibles d'alterer la qualite des eaux souterraines n'est prevu a moins de 35 metres du forage . Les caracteristiques du projet, les volumes preleves envisages ainsi que l'eloignement des milieux sensibles ne sont pas de nature a porter atteinte au captage AEP de l'Oudon. » Par ailleurs, aucun cours d'eau (situe a environ 182 metres du projet) ni aucune zone humide potentielle (situee a environ 140 metres du projet) ne sont presents dans la zone d'alimentation estimee du forage (118 metres maximum) ni dans sa zone d'influence directe estimee a environ 50 metres. De plus, le projet consiste au remplacement d'un ouvrage existant situe a proximite du futur ouvrage qui capte la meme nappe: Aucun nouveau prelevement n'est prevu.. Ce forage sera comble dans les regles de l'art. Dans ces conditions, et au regard des caracteristiques hydrogeologiques du site ainsi que des incidences attendues du projet, la mise en place de piezometres de surveillance au niveau des zones humides potentielles n'apparait pas justifiee.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste au remplacement d'un ouvrage existant situe a proximite du futur ouvrage qui capte la meme nappe. Le projet ne portera pas atteintes aux fonctions des zones humides. La recuperation des eaux pluviales ne permet pas de repondre au besoin du petitionnaire: -Ne couvre pas l'integralite des besoins du troupeau, -Risques sanitaire (fientes). -Variabilite de la qualite de l'eau et traitement onereux Seul le captage des eaux souterraines permet d'obtenir une eau en quantite et qualite suffisante et securise l'acces a l'eau pour l'exploitation agricole. L'utilisation du reseau d'eau potable n'est pas privilegie pour des raisons economiques et de manque de pression pour alimenter l'elevage . De plus l'usage d'eau potable pour de l'abreuvement des animaux n'est pas necessaire et peut creer des tensions sur ce reseau d'eau.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom TOREL

Prénom Pierre-Emmanuel

Qualité du signataire ECOLOGUE

À LUITRE

Fait le 31-03-2026

Signature du (des) demandeur(s)